Les prix pour *Up* pro

Prix septembre 2020 (*) - TVA exclue Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")



Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électricité et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics.

5 (
ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS								
NORMAL	Septembre 2020							
Prix par kWh (c€/kWh)	6,054							
BIHORAIRE	Septembre 2020							
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	7,065							
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,074							
EXCLUSIF NUIT	Septembre 2020							
Prix par kWh (c€/kWh)	5,074							

GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS	
Septembre 2020	
2,075	

ABONNEMENT - REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)

16,94

COUTS ENERGIE VERTE (1) Région Bruxelles-Capitale Coûts énergie verte (c€/kWh) 1.000

ELECTRICITE - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)										
				TRANSPORT	SUPPLEMENTS					
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Terme de puissance mise à disposition			Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)
		pieiries	creuses							
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)		(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	10,23	27,02	54,06	2,03	0,19261	0,31805

DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2020.						
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)					
<= 1,44 kVA > 1,44 et <= 6 kVA > 6 et <= 9,6 kVA > 9,6 et <= 13 kVA > 13 et <= 18 kVA > 18 et <= 36 kVA > 36 et <= 56 kVA > 56 kVA	0,00 10,08 16,20 20,28 30,36 40,44 81,00 131,64					

GAZ - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)											
				DIST	TRIBUTION			TRANSPORT SUPPLE		MENTS	
Gestionnaire du réseau de distribution	0 - 5 0	T1 00 kWh/an	5 001 - 15	T2 0 000 kWh/an		Γ3 00 000 kWh/an		r l'activité nptage	Coûts Fluxys (4)	Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)
de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel			
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	4,32	1,785	38,28	1,106	812,88	0,590	16,00	296,29	0,150	0,09978	0,07513

	OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)						
	Calibre du compteur	(€/an)					
of Krim Bruxenes	6 ou 10 m³/heure (5) 6 ou 10 m³/heure (6) 16 m³/heure 25 m³/heure 40 m³/heure 65 m³/heure 100 m³/heure	2,76 9,48 23,16 57,12 114,24 285,48 396,96					
	160 m³/heure > 160 m³/heure	509.88 736.92					

- (*) Pirx valiables pour tout contrat conclus entre la fer septembre 2020 et la 30 septembre 2020 et la 30 septembre 2020 et la 30 septembre 2020 et commençant au plus tard la 31 mans 2021.

 (1) Ces coids sont calculade se la manifes suiventre (3 PC pour le cott deneigle verte earlie que le cott cogénération pour la Région Flammande. Correspond au prix par certificat et s'élvive (hors TVA) pour l'étempré verte à 71 € en Wallonie, à 100 € à Bruwelle et à 51 € en Flandres. Le prix par certificat et cogénération en Flandres s'élvive à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.

 (2) Les tarifs de réseau de distributiontransport applicables à partir du 24 août 2020, sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL).

 (3) Pas souries à 18 TVA.

 (4) Les coûts énées de distributiontransport pour le gaix naturel (coûts Fluxys) sont estimés à 1,50 EURAMYh (hors TVA) pour 2020 comme publiés par Fluxys.

 (5) Lorsque la demière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.

 (6) Lorsque la demière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.

- Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de "Up pro" : sources d'énergie renouvelables (100 %).

